



Déclarations et Discours

N^o 80/5

LA SITUATION EN AFGHANISTAN

Déclaration de Monsieur l'Ambassadeur W.H. Barton, Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, à la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, New York, le 11 janvier 1980

Note de la
rédaction:

La question de l'Afghanistan a été débattue aux réunions du Conseil de sécurité des Nations Unies du 5 au 9 janvier. Par suite du veto de l'Union soviétique, le 7 janvier, relatif au projet de résolution demandant le retrait de toutes les troupes étrangères de l'Afghanistan, la question a été renvoyée, par une motion de procédure à une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette session d'urgence, la sixième dans l'histoire des Nations Unies, s'est tenue du 10 au 14 janvier. Elle s'est terminée par l'adoption d'une résolution demandant le retrait immédiat, total et inconditionnel des troupes étrangères qui se trouvent en Afghanistan. Le vote a été de 104 pays en faveur de la résolution, (dont le Canada), et 18 contre (l'Afghanistan, l'Angola, la Bulgarie, la Biélorussie, Cuba, la Tchécoslovaquie, la République démocratique populaire du Yémen, l'Éthiopie, la République démocratique allemande, la Grenade, la Hongrie, la République démocratique populaire lao, la Mongolie, Le Mozambique, la Pologne, l'Ukraine, l'URSS, la République socialiste du Viet Nam); il y a eu dix-huit abstentions (l'Algérie, le Bénin, le Burundi, le Congo, Chypre, la Guinée équatoriale, la Finlande, la Guinée, la Guinée-Bissau, l'Inde, Madagascar, le Mali, le Nicaragua, Sao Tomé, la République arabe syrienne, l'Ouganda, le Yémen, la Zambie). Le Représentant permanent auprès des Nations Unies, l'ambassadeur W.H. Barton, a exposé la position du Canada au cours d'une allocution au Conseil de sécurité des Nations Unies, le 7 janvier 1980, et le 11 janvier 1980 au cours de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Voici le texte de l'allocution de l'ambassadeur Barton à l'Assemblée générale:

Nous sommes rassemblés ici en session extraordinaire parce que l'on a porté atteinte à l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'un des membres de l'Organisation avec un souverain mépris des principes fondamentaux de la Charte. Nous sommes rassemblés ici parce qu'une grande puissance — l'Union soviétique — a envahi un petit État voisin non aligné, contrevenant ainsi à ses responsabilités particulières et violant les principes qui nous engagent tous. Nous sommes rassemblés ici parce que le veto de l'Union soviétique a empêché le Conseil de sécurité d'exercer sa responsabilité première qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous ne pouvons ni ne devons feindre d'ignorer cette grave atteinte à la paix internationale qu'a perpétrée l'Union soviétique en Afghanistan. L'argument voulant que nous nous ingérons, ce faisant, dans les affaires intérieures d'un État-membre est sûrement l'un des plus incroyables jamais avancé au sein des conseils de cette Organisation.

Arrêtons-nous donc sur les motifs invoqués par l'Union soviétique et ses amis de

Kaboul pour justifier cette intervention militaire. On dit que l'aide soviétique a été demandée par le chef de l'État afghan, que l'on n'a pas laissé vivre assez longtemps pour regretter sa requête. Nombre de nos gouvernements ont également été informés qu'il s'agissait de "contingents militaires d'intervention limitée" qui seront retirés une fois passée l'aggression extérieure. Ces allégations sont difficiles à concilier avec les faits avec, notamment, la présence de près de 100 000 soldats soviétiques, nombre supérieur à celui de nos forces armées affectées à la défense du Canada, chargés de repousser un "agresseur étranger" qui reste parfaitement invisible.

Non, en réalité les forces soviétiques ne combattent pas un agresseur étranger; elles combattent des Afghans qu'on accuse d'être des contre-révolutionnaires alors qu'ils sont coupables uniquement de résister à un gouvernement étranger qui leur est imposé de façon non démocratique. Une telle action ne trouve aucune justification. La communauté internationale ne peut fermer les yeux sur cette tentative qui, visiblement, a pour seul but d'étendre l'emprise d'une grande puissance sur un petit État voisin qui ne menaçait nullement sa sécurité. Si chacun de nous se mettait à considérer que ses préoccupations en matière de sécurité exigent la présence de régimes conformes à ses désirs dans les pays situés en bordure de ses frontières, la Charte de cette Organisation ne serait plus, tout compte fait, qu'un morceau de papier sans valeur.

Les conséquences de l'intervention soviétique sur la population de l'Afghanistan sont on ne peut plus évidentes. Mais notre première préoccupation ici concerne la menace que cet acte fait peser sur la paix et la stabilité internationales. Il n'est pas étonnant que d'autres pays non-alignés de la région et d'ailleurs se sentent menacés, et qu'ils se demandent s'ils ne seront pas les prochaines victimes. L'action soviétique ajoute à la gravité d'une situation déjà inquiétante dans cette région du monde où l'instabilité et les conflits sont endémiques. Nous devons nous tenir prêts à manifester notre solidarité face aux efforts que les pays de la région pourraient être amenés à déployer afin d'assurer leur sécurité nationale et leur intégrité territoriale. Il est important, au sein de cette Organisation, que nous fassions connaître en particulier notre rejet total de motifs de l'intervention soviétique en Afghanistan. Nous devons, comme nous le demandons par le règlement invoqué pour la convocation de cette session, nous unir au service de la paix.

Ce que le Conseil de sécurité n'a pu faire, nous devons maintenant nous engager à le faire. La communauté mondiale ici représentée doit condamner l'action soviétique en Afghanistan comme une violation claire et nette des principes fondamentaux de la Charte. Nous devons exiger le retrait immédiat de toutes les troupes soviétiques d'Afghanistan. Il s'agit sûrement là de la première mesure à prendre pour rétablir la stabilité dans la région et permettre au peuple afghan d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

...Nous ne demandons pas l'impossible. Nous exigeons de l'Union soviétique ce qu'elle-même exigerait de tout autre État si les rôles étaient renversés. Nous songeons avec inquiétude aux répercussions de l'intervention soviétique sur ce que nous avons accomplie dans tant de domaines, ici même ou au sein d'autres organismes de Nations Unies: le climat de confiance internationale a été sérieusement perturbé.

caractère indivisible de la détente remis en question et relations entre nombre de nos pays et l'Union soviétique vont se tendre de plus en plus. Nous nous efforçons de convaincre l'URSS qu'elle devra assumer les conséquences de son geste: les leçons de l'histoire nous marquent en effet tout autant qu'elle.

...Ma délégation encourage sans réserve cette assemblée à se prononcer clairement contre les événements survenus en Afghanistan. Tout en reconnaissant que les décisions de cette Assemblée n'ont aucune force exécutoire, nous croyons qu'une résolution relative à ces événements exprimera le sentiment de la grande majorité des nations du monde; aussi, ne faudrait-il pas mésestimer son poids politique et moral. Si l'Union soviétique ne veut pas que les nombreuses initiatives qu'elle a eues dans le passé se prononçant pour la non-intervention et contre l'utilisation de la force perdent leur sens, il est temps qu'elle respecte les principes qu'elle professe. Ce n'est que dans le respect total de la souveraineté et de l'indépendance de chacun des États-membres que nous pourrons continuer à servir la cause de la coopération et de la compréhension internationales.

S/C